Grandes figures combières d'autrefois – 16 – Jules-Jérémie Rochat des Charbonnières, premier du nom (1832-1916)

SOUVENIRS DU DEBUT DU SIECLE

Histoire du vieux Jules-Jérémie.

Le vieux Jérémie, le premier de la série [1.], vous ne savez-pas son histoire ? Et bien il était de chez le Pie. Chez le Pie [2.], c'était la maison chez Jules-Isaac, vous savez où était Jameli. Chez le Pie. Il y avait donc Jérémie, un autre fils qui était allé à Versoix qui était régent, et puis une fille qui avait marié un marchand de fer de Vevey dont je ne me rappelle pas le nom. Mais Jérémie était un homme excessivement intelligent. Il avait fait l'Académie à Lausanne, parce qu'il n'y avait pas encore d'université. C'était l'Académie. Et puis après, il était brillant, il avait suivi des cours à la Sorbonne à Paris. Ça fait que ce n'était pas le premier venu. Il aurait eu un brillant avenir s'il était parti. La maison où habitera Jérémie, c'était une toute vieille maison, c'était chez Alexandre. Puis là, chez Alexandre, il y avait deux enfants. Y avait Charles et Fanny. Charles était devenu pasteur, il était pasteur à Vullierens où il a fait toute sa carrière. Et puis Fanny, c'était la fiancée à Jérémie. Vous comprenez ? Et puis sa mère était morte, puis à son lit de mort elle avait fait promettre à sa fille de ne pas laisser son papa, parce qu'il avait la tendance à boire. Sa mère lui avait fait promettre de rester pour surveiller son père, pour être là. Ca fait que quand le

Jérémie s'était fiancé, quand il a fallu songer au mariage, elle a dit: "J'ai promis à ma mère de rester là, je ne peux pas m'en aller". Le vieux Jérémie... la place de régent était au concours aux Charbonnières... il est devenu régent aux Charbonnières, après avoir suivi les cours de la Sorbonne à Paris! Mais il avait fait des élèves... aussi formidables. Charles Rochat 3., directeur des postes, n'a jamais fait d'autre école que celle au vieux Jérémie. Il est devenu directeur des postes. Et puis beaucoup d'autres. La tante Annette, elle me racontait... Il leurs faisait l'école du soir encore, l'hiver. Aux enfants, gratuitement. Il leurs avait monté un squelette. Il leursdonnait des cours d'astronomie. Tout gratuitement, par dévouement, pour rien. La Tanet... Quand on suivait les cours de samaritaines pour la dernière guerre... la Tanet... je dis la Tanet, car c'était la cousine germaine de mon père. Car la tante Aimée, votre arrière-grand-mère, c'était donc la maman à Madame Annette. Et bien, c'était la soeur à ma grand-mère et puis à la tante Jenny, la maman à Pierre et à Julie de l'Epine. C'étaient trois filles du Moulin, deux étaient à l'Epine et puis l'autre... Voilà, quand on allait chez la Tanet avec Noni... "Que faites-vous à ces cours de samaritaines" ? Et bien pour le moment on est en train d'apprendre les noms des os du corps humain". La Tanet commence à dire tous ces os, elle a tout récité les noms des os d'un bout à

à l'autre. Elle avait huitante ans. Elle se souvenait de tout. "Et bien tu peux aller suivre le cours", disait Noni. "Où as-tu appris cela" ? Et bien c'est le vieux Jules-Jérémie, on savait tout ça."

C'était formidable. Voyez ce dévouement pour le bien de la contrée. Vous savez, il a eu une influence formidable dans le village, le vieux Jérémie. Y avait des têtes... Elie Rochat-Golay, tout ça c'étaient des gens qui avaient de la caboche, c'étaient des élèves du vieux Jérémie. Ma maman aussi avait été l'élève du vieux Jérémie. C'était une femme très intelligente, très instruite. En ce temps-là on ne demandait pas le brevet; pourvu que les gens soient qualifiés, pour les femmes. Et bien ma maman a fait sept ans l'école aux Charbonnières. Vous savez pour combien par année ? ... 300 francs par année! Et puis c'est venu qu'il fallait le brevet. Le père Jérémie lui dit: "Il faut aller passer les examens pour l'avoir". Elle est allée à Lausanne. Elle a tout réussi, sauf la botanique et le dessin. Ils lui ont dit: "Il faut suivre un cours de trois mois et vous aurez votre brevet". Ça fait que les branches essentielles, tout. Alors ma maman était fiancée à ce moment, elle ne l'a pas fait. Mais elle avait regretté. Elle avait dit: "j'aurais eu mon brevet, j'aurais pu continuer l'école". Peut-être... Il fallait quand même élever sa famille. Mais vous voyez cette mentalité de ce temps-là. Il y avait eu aussi l'école à la boulangerie. Et c'est ma

maman qui la faisait. C'est grâce au vieux Jérémie qui était devenu syndic. On avait quand même reconnu ses qualités. On l'avait nommé des autorités. Il avait pris une scierie à Vallorbe qu'il faisait marcher, à la Foule, à Vallorbe. C'est grâce à lui que les collèges se sont bâtis dans la commune. C'est aussi grâce à lui que le chemin de fer est passé du côté du Lieu. C'est grâce au vieux Jérémie que les droits du Risoux ont été sauvegardés, parce que l'Etat voulait mettre main basse sur la forêt du Risoux au grand complet. Alors le vieux Jérémie avait défendu les intérêts des communes. Il était devenu député au Grand Conseil. Après il est devenu syndic. Il a eu aussi... vous savez... quand on s'est bien dévoué, il ne faut pas s'attendre à beaucoup de reconnaissance. Hein ? Voyez Churchill... voyez tous ces grands hommes. Il semble que l'on en a assez. Mon frère Marcel me disait en parlant de je ne sais pas quel empereur. On avait répondu: "il y a assez longtemps que l'on entend parler de ce juste!" Hein! C'est souvent le cas. Plus vous vous dévouez, plus vous êtes critiqué. Il n'y a que ceux qui ne font rien... Il s'inquiétait de rien, il a lutté jusqu'au bout. Quand il venait des conférenciers aux Charbonnières, c'était lui qui les recevait tous. C'était lui qui avait partagé la petite école pour que le pasteur vienne faire le catéchisme aux Charbonnières.

Il trouvait que le village des Charbonnières était aussi important que celui du Lieu. Il trouvait que c'était plus facile au pasteur de se déranger à lui tout seul que de faire se déplacer tous les élèves au Lieu. Enfin que c'était juste. Le pasteur venait faire les catéchismes aux Charbonnières. Il lui avait dit: "quand vous venez aux Charbonnières pour le catéchisme, vous pouvez en profiter pour visiter les malades!"

Il avait... vous voyez, il tenait au développement de son village. C'était un homme bien. Qui donnait l'exemple. Tous les dimanches à l'église, avec ses petits-enfants. Comme Camille et Max. Ils étaient les aînés de la famille Dudan. Toute la famille venait aux grandes vacances passer l'été. Six à huit semaines. Mais dans les vacances de Noël et puis du printemps, les deux aînés surtout venaient, Max et Camille qui étaient au collège [4]. Ils avaient fait le gymnase et l'université. Ils étaient tout le temps là. D'abord qu'ils arrivaient... dix minutes après ils étaient chez nous au Moulin. Ils venaient pour discuter avec mon frère Marcel. Ils étaient comme dans la famille. Alors leur grand-père venait des fois là, au Moulin... "Faut venir regarder si mes galopins ont pris racine ici!" Et puis il nous apportait les lettres qu'il recevait de ses petits-fils. Il nous tenait au courant de tout. Il nous disait... Max écrivait... "cher grand-papa"... il avait bien souvent pensé à venir le voir plus souvent... il avait un voisin qui avait une

bicyclette à vendre à prix réduit... il voudrait bien l'avoir pour pouvoir venir plus souvent à la Vallée sans dépenser le train, s'il pouvait l'aider financièrement. Alors après c'était Camille, après c'était Alfred qui demandait de l'aide pour un violoncelle... Vous savez, qu'est-ce qu'il les a aidés. Alors vous voyez, le père Jérémie, quand il avait reconstruit... je me rappelle, je m'étais aidée à monter les tuiles, je devais être à la petite école - voir la suite de l'histoire dans la brochure: "Un village brûle", d'Annette Dépraz, Le Pèlerin 1984 -.

****

Malgré tout ce que Mme Annette Dépraz-Rochat put dire de positif du personnage, avec même surenchère que nous en avons faite, celui-ci avait sa face obscure qui transparaît entr'autres situations dans deux articles que l'on peut découvrir dans la FAVJ de la fin du XIXe siècle.

Relativement grave à notre avis est sa position dans le domaine de la liberté individuelle, article paru le 14 décembre 1887. L'est tout aussi le journal qui introduit l'article de bien curieuse manière :

Armée du Salut.

Il paraît qu'après avoir bombardé l'Abbaye, elle se propose de prendre d'assaut les Charbonnières, à en juger d'après le placard suivant :

Le syndic de la commune du Lieu,
Vu les plaintes que lui a adressées une capitaine salutiste sur les désordres assez graves dont a été l'objet la première réunion de l'Armée du Salut, le 14 courant aux Charbonnières,
Et voulant faire respecter la liberté individuelle, aussi bien que le domicile,

Prévient les fauteurs de ces désordres que la police protégera énergiquement les réunions salutistes contre toute atteinte portée, soit contre les personnes, soit au domicile.

Il saisit en même temps cette occasion pour faire appel au bon sens de la population et lui faire remarquer que ces nouveaux apôtres ne demandent que plaies et bosses afin de s'entourer de l'auréole des martyrs qui seule peut les rendre intéressants ; que le plus sûr moyen de s'en débarrasser est de les accueillir avec la plus complète indifférence : une armée qui ne reçoit pas une égratignure n'a plus sa raison d'être.

Les persécutions d'ailleurs, quelque forme qu'elle revête, n'est plus de notre époque.

J.-Jérémie Rochat, syndic.

Salutistes aux Epinettes, vers 1900, photo Emile Rochat dit Femil

On aura bien compris que l'homme n'a pas une position très franche malgré qu'il veuille respecter la liberté, et qu'il a de très forte présomption contre un mouvement religieux qui a son droit à l'existence aussi bien qu'un autre, et même s'il s'agit de la sacro-sainte église nationale vaudoise. La religion d'état décidément est bien lourde à porter.

Quand au problème de la persécution, nous sommes obligés de dire qu'au regard de qu'il adviendra, Jules-Jérémie se trompait du tout au tout. La politique peut-être aveugler un homme de la sorte ?

Dans un second article, no 17 de 1893, à la suite d'un papier où un auteur signant X. dénonçait la campagne de démolition de bâtiments menée par la commune du Lieu, Jules-Jérémie répondait vertement sur deux colonnes et finissait son article justificatif par le P.-S. suivant :

J'oubliais encore, M. X., de vous prévenir que, pour compléter la liste des démolitions, la Municipalité se propose encore d'acheter la maison dite la Filotte, le pendant du collège de Fontaine-aux-Allemands, pour la faire raser de fond en comble.

Question de diplomatie, et pour un syndic, il y a tout de même mieux. Faut-il croire que le pouvoir corrompt et qu'il fait presque toujours d'une personne ordinaire, et quelque fussent ses qualités morales de départ, un despote en devenir ? Il reste que Jules-Jérémie Rochat reste une des grandes figures du village des Charbonnières et que sa prescience politique est exceptionnelle. En témoignent ces cinq propositions, dont trois au moins recevront une réponse dans les dix ans qui viennent, cette lettre non datée pouvant être de 1896.

Au Conseil général du hameau des Charbonnières,
Monsieur le Président et Messieurs,

En vertu du droit qu'a tout citoyen de présenter, à propos du dépôt des comptes de l'administration ses observations et ses propositions, j'ai bien l'honneur de déposer les suivantes :

Il fut un temps où la pitié de nos ancêtres leur faisait désirer, certains de gagner le ciel, d'être ensevelis au pied du monastère de moines aimés et respectés et on ne regardait ni le temps ni la distance pour reposer en terre sainte. Plus tard, comme il était réservé aux Charbonnières une place particulière, le désir d'être réunis avec les siens dans le champ du repos, a poussé à conserver l'usage de transporter nos morts au cimetière de l'Abbaye. Mais aujourd'hui, où l'ensevelissement à la ligne est obligatoire, il n'y a plus aucune raison de dépenser son temps et son argent pour aller aussi loin déposer les restes mortels de ceux que nous avons aimés. D'ailleurs, il y a bien des circonstances où nous sentons le besoin d'aller sur leur tombe de poser un souvenir ; il nous semble qu'il y aurait une satisfaction à les avoir près de nous.

La nouvelle route a rendu plusieurs terrains très abordables pour en faire des cimetières, je veux parler des Ripières qui sont un sol sablonneux et absolument convenable sous tous les rapports.

Je me permets donc de formuler la proposition : inviter l'Administration à examiner le moment ne serait pas favorable pour créer un cimetière à proximité du village.

2.

Le temple des Charbonnières est un monument qui témoigne non seulement de la piété de nos ancêtres, mais aussi de leur savoir-faire, de leur intelligence politique et administrative. L'importance d'une localité croît avec le nombre et la hauteur des cloches. Il est donc regrettable que nos anciens aient cru devoir démolir celui qui se trouvait sur la vieille chapelle parce que la foudre l'avait visité et légèrement endommagé. Un temple, un clocher, prend d'autant plus d'importance par le nombre de cloches qu'il renferme, par la qualité, l'harmonie de celles-ci. Rien n'émeut davantage que la belle sonnerie de notre cathédrale ! En construisant notre clocher, nos pères eurent soin de ménager la place pour une seconde cloche. Seulement leurs ressources ne leurs permettaient pas ce luxe ; ils ont pensé que leurs descendants seraient capables de faire le nécessaire. Aujourd'hui, on en est à harmoniser toutes les cloches des temples, à les compléter et à les améliorer. Il serait donc très facile d'introduire une seconde cloche à côté de celle qui existe et d'avoir ainsi une sonnerie digne de la grandeur et de la conception de l'édifice. La dépense serait relativement minime ; car une cloche de 350 livres, au dire de Mr. Thibaud de la Praz, accordeur qui a vu toute celles de nos communes, suffirait amplement. Nos voisins du Pont auront deux cloches dans leur temple ; le nôtre ne serait-il pas un peu jaloux d'être placé dans une situation inférieure ?

C'est pourquoi je me permets cette deuxième observation : inviter l'Administration à étudier les voies et moyens de placer au clocher du temple une 2e cloche qui s'harmonise avec l'autre.

3.

Il m'a paru, en examinant les comptes des années précédentes, qu'il avait été fait sur le prix de location du pâturage un boni exagéré aux dépends des propriétaires de bétail alpant.

Il ne serait pas équitable qu'un groupe seuls de citoyens soient mis à contribution pour faire des créances en faveur du hameau.

C'est pour cette raison que j'ai l'honneur de présenter une troisième observation : inviter l'Administration à limiter autant que possible les bonis faits sur la location du pâturage communal.

4.

Dans 4 ans, lorsque les pâturages communaux se reloueront, il est à prévoir que la commune cherchera à retirer les parcelles qui ne sont pas pâturées. Il serait donc important pour l'avantage de notre pâturage, d'y annexer tout ce qu'il est possible d'y joindre. Je formulerai ainsi une quatrième observation : inviter l'Administration à étudier quels seraient les meilleurs moyens d'agrandir le pâturage en y annexant le Pré des Vyffourches et la Biolette.

5.

Enfin, Messieurs, je me permettrai encore de vous signaler la pénurie d'eau potable dont peuvent disposer les habitants de notre village. Quelques quartiers en sont réduits à la portion congrue et d'une qualité plus que douteuse. Aujourd'hui, on fait tous les sacrifices possibles pour doter villes et villages d'une eau saine et abondante, cela en faveur de l'hygiène publique qui est une des premières préoccupations de toutes les administrations intelligentes. Notre administration ne serait-elle pas bien placée pour étudier et mener à bien cette importante question ? Je terminerai donc par cette 5e observation : inviter l'Administration d'étudier par quelles voies et moyens on pourrait augmenter la quantité d'eau potable dans certains quartiers et s'il ne serait pas convenable que l'Administration prit en main la direction des fontaines.

Dans l'espoir, Monsieur le Président et Messieurs, que vous réserverez bon accueil à ces quelques observations que j'ai pris la liberté de présenter, j'ai l'honneur de vous assurer de ma parfaite considération.

JJérémie Rochat, Syndic[1]

Jules-Jérémie Rochat régent. Nous sommes encore devant l'ancienne époque située dans le quartier du haut du village des Charbonnières dont on découvre la position ci-dessous. Nous sommes avant 1876, construction du nouveau collège. Il n'y a alors apparemment qu'une seule classe, des plus petits aux plus grands. La baguette sert à compenser une pédagogie alors fort déficiente.

[1] AHC, BC, 1896

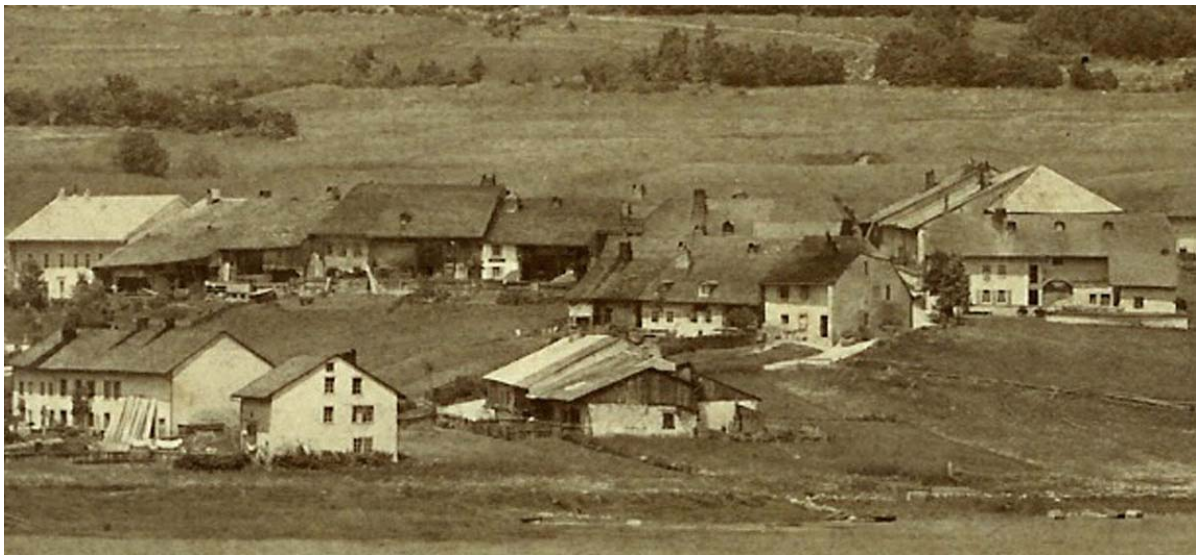

Haut du village des Charbonnières en 1898. L'école, alors désaffectée, est pourtant toujours visible, seule maison avec une porte de grange voûtée au-dessous des trois fenêtres de l'ancienne classe sus-jacente.

Jules-Jérémie Rochat, premier du nom, avec debout, le maître, ses filles Cécile et Lydie. Assis, à gauche, Jules-Jérémie II et son épouse Fanny de chez Alexandre propriétaire de la maison qu'habitait la famille, la première à vent de cette rangée du haut du village, et que l'on peut voir récemment reconstruite sur la photo précédente. Précisons ici que Lydie épousera Henri Dudan, régent au Charbonnières, et que ce dernier aura parmi ses petits-fils notre célèbre Pierre Dudan, acteur et chanteur, en plus auteur de nombreux ouvrages. Nous retracerons sa carrière en d'autres lieux.

Arbre généalogique des Jules-Jérémie Rochat des Charbonnières

Remontant environ vers l'an 1700

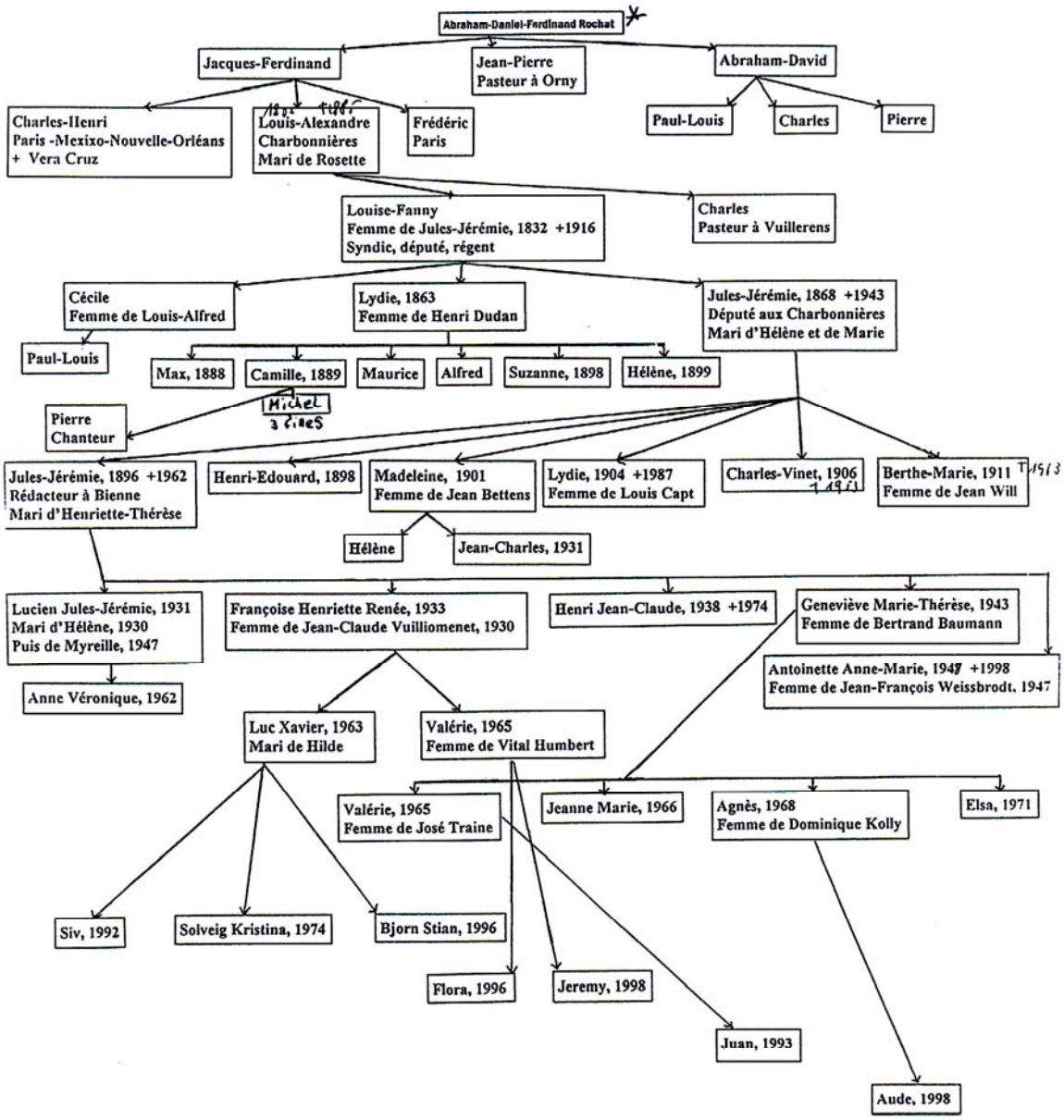

Mis à jour en juin 1999, à Vevey,
à la veille de la Fête des Vignerons.
S.e.o.

* en réalité Jean Pierre Rochat

Notons ici que Jules-Jérémie Rochat eut un rôle extrêmement important et positif dans le cadre de la Société de fromagerie des Charbonnières dont il était par ailleurs secrétaire et caissier. C'est lui qui fut à l'origine du Syndicat des laiterie de la Vallée, en 1890-1892, organisation en avance sur son temps mais qui n'eut pas une durée de vie très longue, conséquence d'une vision par trop étroite de la plupart des sociétaires de ces Sociétés de laiterie.

L'activité « fromagère » de Jules-Jérémie Rochat, a été développée de manière plus conséquente dans nos différentes brochures consacrées à cette industrie.